

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 28 Novembre (28/11/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 22 novembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURELLENT, **Adjoint,**

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHE, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHE, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. André LENFANT, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme Christine FANFELLE), **Adjoint**

M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Mme Marie CAVALIE), M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. Abdelkader SELAM), M. Georges DESQUINES (représenté par Mme Christine LASSALLE), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme Estelle HEMMAMI), M. Gérard VALLES (représenté par M. Jean-Paul NUNZI), M. Richard BAPTISTE (représenté par M. Didier MOTHE), M. Gilles BENECH (représenté par M. Claude GAUTHIER), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT EXCUSES :

Mme Marie CASTRO, **Adjoint**

M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Colette ROLLET, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIT ABSENT :

M. Guy ROQUEFORT, **Conseiller Municipal**

Mme Odile MARTY MOTHE est nommée secrétaire de séance.

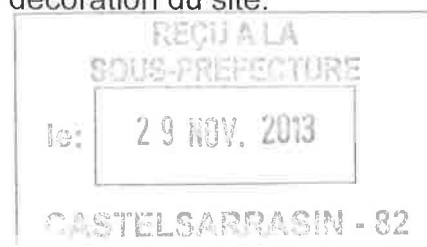
03 – 28 Novembre 2013

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION POUR L'ANIMATION DE LA FÊTE DES FRUITS ET DES LEGUMES – FÊTE DES FRUITS MANIFESTATION 2013

Rapporteur : M. JEAN

Considérant l'organisation de la fête des fruits les 14 et 15 septembre 2013,

Considérant que l'organisation de cette manifestation est rendue possible grâce à la participation de nombreux bénévoles qui assurent la décoration du site.



Considérant que pour mener à bien cette mission et disposer d'une certaine autonomie ces bénévoles sont rattachés à l'association « Pour l'animation de la fête des fruits et des légumes ».

Considérant que cette association dispose d'un budget alimenté essentiellement par une subvention du crédit agricole versée habituellement en année fête des fruits c'est-à-dire un an sur deux.

Considérant que le crédit agricole souhaite dorénavant verser une subvention tous les ans pour lisser leur participation ce qui s'est traduit cette année par un déséquilibre au niveau du budget de l'association.

Monsieur le Maire propose donc de verser une subvention de 2000 euros imputée sur le budget de la fête des fruits pour compenser une partie de l'avance effectuée par l'association.

**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré,
A 28 voix pour et 1 voix contre (M. CHARLES)**

DECIDE d'octroyer une subvention de 2000 euros à l'association pour l'animation de la fête des fruits et des légumes imputée sur le budget de la fête des fruits 2013

Pour copie conforme

Moissac le 29 novembre 2013

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le : -